

DÉNOMINATION de la COMMUNE

Séance du Conseil municipal du 2 novembre 1902

M. le Maire expose au Conseil : - Qu'il y a dans les Vosges 3 communes ayant pour nom Laveline, à savoir Laveline devant Bruyères, Laveline du Houx (canton de Bruyères) et Laveline (canton de Saint-Dié). - Que Laveline devant Bruyères ayant comme notre commune un bureau de poste et de plus une gare, il arrive journellement que des dépêches et des colis adressés à Laveline (Saint-Dié) prennent la direction de Laveline devant Bruyères et réciproquement pour la Poste et les Télégrammes, ce qui occasionne des retards dans les correspondances et souvent des frais de réexpédition. - Que pour remédier à cet état de choses, il serait peut-être utile de demander à Monsieur le Président de la République de vouloir bien, selon le désir de l'Administration des Postes modifier l'appellation de la commune de Laveline.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : - Considérant que dans la région, la commune de Laveline est souvent dénommée Ban-de-Laveline. - Qu'en dénommant ainsi Ban-de-Laveline, la commune de Laveline (canton et arrondissement de Saint-Dié), il ne pourrait plus y avoir de confusion, ni avec les deux communes de Laveline devant Bruyères et Laveline du Houx, ni avec Saint-Dié comme il arrivait quelquefois quand elle était dénommée par surcroît de précautions Laveline devant Saint-Dié, demande qu'il plaise à Monsieur le Président de la République de vouloir bien décréter que la commune de Laveline, canton et arrondissement de Saint-Dié s'appellera désormais Ban-de-Laveline.

Par arrêté présidentiel en date du 15 août 1903, la commune de Laveline porte le nom de Ban-de-Laveline.